

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 6 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique limitée à 5 personnes (règlementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SOUCHET François.

**Absents excusés** :

L'HELGOUALC'H Nadège ayant donné pouvoir à PAIN Sylvie  
SENÉE Régis ayant donné pouvoir à FAGOT Hervé

**Secrétaire de Séance** : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 17

**Votants** : 19



**Délibération 2023-26 : logiciel Décalog – demande de subvention auprès de la DRAC**

La solution de gestion intégrée des bibliothèques (SIGB) WINBIBLIX de la bibliothèque municipale de la commune de Huisseau-sur-Mauves est vieillissante et inadaptée aux besoins des bibliothécaires. La commune a décidé de moderniser l'infrastructure numérique de la bibliothèque en la dotant de deux postes informatiques, le premier dédié aux bibliothécaires pour l'utilisation du SIGB et le second pour la consultation du public. Pour ce faire, elle a conventionné avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour bénéficier de l'expertise de sa direction de la lecture publique.

Le coût du logiciel Décalog est de 2420 €.

Il est proposé de solliciter une subvention au taux maximum autorisé auprès de la direction régionales des affaires culturelles (DRAC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la demande de subvention auprès de la DRAC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

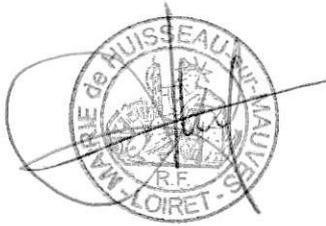
Publié le

ID : 045-214501678-20230613-2023\_26\_1-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En Mairie le 14/06/2023

La secrétaire de séance  
Amélie TOTTEREAU-RÉTIF



Le Maire  
Jean-Pierre BOTHEREAU

